Noces d'or, de diamant et de platine

La mairie de Chaville organise des cérémonies des noces d'or, de diamant et de platine.

Ces célébrations sont des cérémonies de valeur symbolique, issue d'une démarche volontaire des époux.

Conditions

- Les époux doivent être domiciliés à Chaville

Documents à fournir

- Une demande écrite adressée à Monsieur le Maire
- Le livret de famille des époux (présenter l'original)

Les anniversaires de mariage

- 50 ans : noces d'or
- 60 ans : noces de diamant
- 70 ans : noces de platine

VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS